

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 17^e réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le **mardi 7 décembre 2021**, à 18 h, dans la salle D-225 du Cégep de Rimouski, sous la présidence de M. François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier (président)
M. Raymond Lacroix
Mme Jocelynn Meadows
M. Michel Pineault
M. Philippe Saindon
M. Pierre-Luc Michaud

ABSENCE

Mme Janice Lemoignan (motivée)

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (sujet 21-17.04)

21-17.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

21-17.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

21-17.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 16^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-16) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

Le président fait la revue du procès-verbal de la 16^e rencontre du 24 novembre 2021, en vue de son adoption. Monsieur Pineault indique qu'il y a une erreur dans l'orthographe du nom de l'entreprise de sécurité Neptune au point 21-16.06.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal en tenant compte de la modification soulevée par monsieur Pineault.

21-17.04 CONTRAT POUR L'EXPLOITATION DE LA CONCESSION ALIMENTAIRE AU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Le 11 juillet 2016, le comité exécutif entérinait le contrat avec l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (COOPSCO) pour la concession alimentaire du Cégep de Rimouski, l'Institut maritime du Québec, le café étudiant La Coudée et le Bistro des Résidences du Cégep (CE 16-05.04), se terminant le 30 juin 2021 avec possibilité de renouvellement pour cinq (5) autres années.

Au terme du premier cinq (5) ans, plusieurs changements ont été constatés et des corrections ont été apportées au contrat. Le Collège de Rimouski a donc revu l'ensemble des articles de celui-ci et demande l'autorisation de conclure un contrat avec l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (COOPSCO) pour une période de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2026.

CONSIDÉRANT

- L'évaluation du taux de satisfaction de l'offre de services de l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (COOPSCO) pour l'entente couvrant la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 ;
- La volonté du Collège de regrouper l'ensemble des points de services et transiger avec un (1) seul interlocuteur ;
- Le partenariat développé avec l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (COOPSCO) au cours des années ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles à signer le contrat avec l'Association coopérative étudiante du Cégep de Rimouski (COOPSCO) pour l'exploitation de la concession alimentaire pour les cafétérias du Cégep de Rimouski, de l'Institut maritime du Québec et du café étudiant La Coudée, et ce, pour une période de cinq (5) ans (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026).

21-17.05 NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DU BUREAU DE PROMOTION, INFORMATION ET COMMUNICATIONS : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point. Les membres du comité de sélection ont reçu 15 candidatures et de ce nombre, 5 personnes ont été invitées à passer une entrevue. À la suite de ce processus, une personne a été choisie par le comité de sélection.

Le 2 novembre 2021, le comité exécutif procédait à la formation du comité de sélection pour le poste de directrice adjointe ou directeur adjoint, responsable du bureau de Promotion, d'information et de communications du Collège de Rimouski (ComExec 21-15.06). Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 1^{er} novembre 2021 et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 e) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT

- Le poste à pouvoir ;
- Les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel-cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) ;
- La recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Annie-France Pelletier à titre de directrice adjointe ou directeur adjoint, responsable du bureau de Promotion, d'information et de communications du Collège de Rimouski.

L'entrée en fonction est prévue pour le 4 janvier 2022.

21-17.06 RELANCE DES TRAVAUX PORTANT SUR LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE (B-01) : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Dornier rappelle la démarche entreprise pour mettre à jour les informations contenues dans le Règlement relatif à la mission et à certains aspects du fonctionnement de l'IMQ (B-11) et son intégration dans le Règlement de régie interne (B-01) du Collège de Rimouski. Les modifications proposées ont été soumises pour consultation à toute la communauté de l'IMQ ainsi qu'aux membres du comité consultatif de l'IMQ pour commentaires. Après ce processus, les commentaires reçus feront l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du comité exécutif en janvier. La révision finale du Règlement de régie interne sera ensuite soumise pour adoption par le conseil d'administration en février 2022.

À une question posée par monsieur Philippe Saindon concernant le nombre d'administrateurs supplémentaires au conseil d'administration, monsieur Dornier mentionne qu'il est proposé d'ajouter deux membres administrateurs en provenance de l'industrie maritime ainsi que deux diplômés (en alternance de mandat : IMQ et CMÉC) et une représentante ou un représentant socio-économique de la Vallée de la Matapédia. Ce qui porterait le nombre d'administrateurs du conseil d'administration à 24 membres.

Monsieur Philippe Saindon apporte à l'attention des membres du comité, l'utilisation des mots élève, père et mère dans le Règlement de régie interne. Monsieur Dornier mentionne que le terme élève n'est plus utilisé dans nos documents puisqu'il est d'usage d'indiquer les mots étudiantes et étudiants pour celles et ceux qui étudient dans des établissements d'enseignement supérieur comme les cégeps. Il est proposé par monsieur Saindon de modifier les termes père et mère par parents pour tenir compte de la diversité de genre.

21-17.07 DÉLIVRANCE DES DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT

- Les lois et règlements en vigueur ;
- Que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;
- La recommandation de la direction des Études ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Philippe Saindon, APPUYÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

21-17.08 AFFAIRES DIVERSES : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente les sujets suivants.

Situation médiatique à l'IMQ

Le point est discuté à huis clos.

Mandat d'accompagnement du ministère

Monsieur Dornier remet aux membres du comité exécutif, séance tenante, deux propositions de mandat, lesquels sont lus et discutés. La proposition formulée par monsieur Lacroix a la préférence du comité. Madame Meadows trouve intéressant que cette proposition fasse état de deux volets financiers distincts.

Monsieur Saindon demande à monsieur Dornier si nous avons une idée de l'impact possible des bourses étudiantes annoncées récemment par le gouvernement du Québec sur certains de nos programmes d'études. Monsieur Dornier mentionne que pour le moment nous n'en savons rien. Madame Meadows explique que les bourses d'études seront remises seulement lorsque les cours auront été réussis à la fin de chaque trimestre.

Les membres du comité recevront dans les prochains jours la version modifiée du mandat convenu.

Liste des entreprises et organismes, demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Afin de répondre à la demande du ministère, une liste de quelques noms leur sera transmise dans les prochains jours. Il s'agit de combler l'un des postes vacants au conseil d'administration. Le choix de cette personne est la prérogative de la ministre de l'Enseignement supérieur.

21-17.09 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 19 h 20.

Le président (M. François Dornier)

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)